

NOUVEAU PATRON POUR LA MÉDECINE MILITAIRE

Quid des oubliés de la Grande Muette ?

Cette semaine, la composante médicale de l'armée – 1.766 personnes – a un nouveau chef : le médecin général de brigade Pierre Neirinckx, ancien patron de l'Hôpital militaire Reine Astrid (HMRA) de Neder-over-Heembeek. Il succède au général major, le Dr Geert Laire. Qu'en pense Marc Lemmens, ancien médecin du travail à la Défense nationale et qui porte un regard critique sur la manière dont l'armée traite les militaires patients ?

Marc Lemmens a terminé sa carrière militaire à la Défense belge comme médecin colonel en 2012, 34 ans après y être entré. Il a exercé la médecine militaire sur différents terrains d'opération. Spécialiste en médecine du travail, il est devenu inspecteur du travail pour l'ensemble de la Défense nationale.

Depuis sa semi-retraite (il exerce encore la médecine du travail au Cesi), il dénonce l'encadrement médical des forces armées et a créé un site – <http://lesoubliesdelagrandemuette.e-monsite.com/> – à l'attention de tout oublié potentiel. Pour l'ancien colonel, la Défense ne met pas tout en œuvre pour éviter les risques à son personnel.

-Quel regard portez-vous d'emblée sur cette nomination ?

-Nous assistons à une situation inédite - et



▲ Marc Lemmens commente cette nomination pour le JDM.

prometteuse. C'est la première fois que le service médical de l'armée, drastiquement rétréci par les restructurations, disposera de deux médecins généraux, à la tête de la composante opérationnelle pour le Dr Neirinckx, et du département bien-être pour le Dr Laire. C'est aussi la première

fois que le département bien-être sera dirigé par un médecin, par ailleurs médecin du travail.

-La nouvelle donne est-elle porteuse d'espoir ?

-A voir. En effet, nous l'avons dénoncé déjà dans la presse : les militaires subissent de multiples discriminations médicales à l'embauche, des licenciements abusifs pour raison médicale, et nous observons des statistiques alarmantes de suicides, de plaintes psychosociales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles qu'on ne parvient pas à réduire. Le dossier de non-respect de la législation sur le bien-être au travail est d'ailleurs toujours ouvert auprès de l'auditeur du travail. A l'origine, le refus des ressources humaines de la Défense de respecter complètement la législation sur le bien-être au travail, pour gar-

der la main mise sur le personnel, au détriment de son bien-être légal.

La composante médicale opérationnelle qu'a dirigée le Dr Laire depuis 2009 a de tout temps été l'instrument de la politique des ressources humaines en matière d'aptitude au travail. Or les médecins de cette composante ne sont pas des médecins du travail. Ils sont utilisés par les ressources humaines pour défendre l'Etat plutôt que les militaires atteints, dans des procédures d'aptitude médicale qui ne respectent pas toujours le secret médical, là où légalement ce sont des médecins du travail qui doivent intervenir. Le Dr Laire, pourtant médecin du travail, n'a rien fait pour rendre aux médecins du travail du département bien-être leurs compétences légales. Au contraire, le département bien-être a encore été déforcé au profit de son commandement à la composante médicale.

-La politique de nomination de l'armée est-elle conservatrice ?

-Oui. Ce n'est pas pour rien que la Défense nomme en général aux grades les plus élevés des officiers qui ont su rester dans le

La Belgique championne de la vaccination

La Belgique demeure, selon pharma.be, un des meilleurs pays au monde en matière de recherche, développement et production de vaccins. Pas moins de 27 maladies infectieuses sont aujourd'hui combattues par des vaccins. Ils évitent 2 à 3 millions de décès prématurés. Après la varicelle, la poliomyélite devrait être éradiquée vers 2017 tandis que depuis l'an 2000, l'incidence mondiale a été réduite de près de 68 % pour la rougeole, 60 % pour la diphtérie, 58 % pour la fièvre jaune et 43 % pour le tétanos. Pourtant près de 20 millions d'enfants sont privés de vaccins dans le monde et la rougeole et la rubéole refont leur apparition en Europe de l'Ouest.

En matière de vaccins actuels et futurs, la Belgique est leader mondial. Elle a développé récemment dans ses laboratoires un vaccin contre la mononucléose et contre le VHP et a joué un rôle dans la lutte contre Ebola avec la mise au point de vaccins expérimentaux. On attend un premier vaccin contre le paludisme.

Les 9 entreprises spécialisées dans la mise au point de vaccins proposent 77 vaccins à la popu-



▲ Pas moins de 27 maladies infectieuses sont aujourd'hui combattues par des vaccins.

lation, alors que 130 essais cliniques sont actuellement en cours en Belgique.

Le porte-parole de l'industrie de recherche pointe l'apport coût-efficacité des vaccins qui permettent d'éviter certaines dépenses en assurance-maladie. En marge de la semaine mondiale

de la vaccination 2015, initiative de l'OMS, il souligne l'importance de combler le fossé Nord-Sud. Près de 22 millions d'enfants dans le monde sont privés des vaccins de base.

A.G.

21.000 FIV en 2013

Selon des chiffres de l'Inami consultés par *La Dernière Heure*, 1 enfant sur 25 est né par fécondation in vitro en Belgique. Nos médecins pratiquent toutefois la FIV pour un certain nombre de patientes étrangères, environ une sur 5.

En 2013, les femmes belges ont subi 18.763 inséminations intrautérines IUI et 20.874 FIV, selon les données de remboursement communiquées par l'Inami résumées par la DH dans son édition de samedi. « Les experts considèrent que, aujourd'hui, un enfant sur 25 naît par fécondation in vitro (FIV) en Belgique. En comptant tous les traitements de fertilité (thérapies hormonales et autres procédures d'insémination), cette proportion monte à un enfant sur douze. »

La Belgique étant une terre de référence en la matière, elle attire de nombreuses patientes étrangères (environ 20 % du total) qui paient le prix plein, estime le Belgian Register for Assisted Procreation (Belrap) sur base de chiffres de 2012.

A.G.